

LE SPECTATEUR

ORGANE JUDICIAIRE DES COMTES DE WRIGHT, LABELLE ET PONTIAC.

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION "LE SPECTATEUR", (Incorporée) PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR.

George Eulas Foster, 1er lieutenant du parti conservateur.



George, Hélas ! Foster est retombé dans la soupière. Cette fois il y est pour toujours. (Voir article plus loin.)

VILÉNIES SUR COMMANDE

Dans une série d'articles publiés récemment par le *Devoir*, l'organe des mécontents présomptueux, M. Jules Fournier, ancien correspondant du *Canada* à Ottawa, s'est livré à de violentes et basses attaques contre la députation Canadienne-Française de la Chambre des Communes.

Au SPECTATEUR, nous n'avons pas à défendre nos députés, dont la conscience tranquille devrait répondre par un silence tout de mépris aux sorties déséquilibrées du *Devoir*; cependant, comme quelques-uns de nos lecteurs leurrés par les accents prudhommesques et les gestes de charlatan de Jules Fournier, pourraient prendre au sérieux ses coups de gueule de commande, nous allons démontrer devant eux ce jeune pantin, lui "débarrasser-ça", en un mot le traiter avec aussi peu d'égards qu'il traitait autrui.

Jules Fournier a de 25 à 30 ans, le visage glabre, le teint olivâtre, les traits heurtés, la chevelure noire, est bohème par convention. Plutôt grand, il marche à la façon des campagnards dégradés, sourit parfois naïvement, et le regard fiévreux, pose au visionnaire prêt à guider les peuples. Tel est au physique la silhouette de ce jeune homme.

LES PILULES POUR LES ROGNONS

M. GALE

GRATIS! Échantillons à tous— HOMMES et FEMMES souffrant de Maux de Reins, d'Estomac, du Foie ou de Mal de Dos, sur réception de ce Coupon.

Nom _____

Adresse _____

THE WINDYBROOK CHEMICAL CO. LTD. MONTREAL

Au moral, il est probablement plus à plaindre qu'à blâmer.

Doté d'un certain talent, M. Fournier qui a malheureusement l'esprit inné de la contradiction et l'amour de la combativité, aurait pu faire œuvre salutaire dans le journalisme, si son humeur chagrine ne le portait à voir des pourritures sous toutes les fleurs, si sa faiblesse de caractère ne le rendait l'instrument passif de chefs astucieux, que sa mine famélique et sa plume grincheuse aguichent. Aussi, à quels excès n'atteint pas M. Fournier! Dernièrement, dans le *Devoir*, celui qui veut "bourrer-ça" à tout le monde avant sans doute chapitré M. Jules (expression française bien connue), celui-ci pinça une nouvelle corde de sa lyre et servit au public des articles d'un humour douteux. Non, ça n'allait pas, Fournier riant franchement d'un bon rire gaulois, cela ne se pouvait. Vite donc, il reprit l'encrier qui lui est cher, et le remplissant de vitriol et de bile, y trempa sa meilleure plume. On allait bien voir, il y en aurait pour quiconque n'appartient pas à la phalange sacrée du *Devoir*. Notre députation allait poser pour cet artifice en vitupération, pour ce disciple de Voltaire qui ment sciemment afin qu'il en reste quelque chose.

Et Fournier d'y aller de plusieurs articles, afin de démontrer que nos députés Canadiens-Français sont presque inconscients et d'une vénalité incommensurable; bref, de malhonnêtes gens à ne point toucher avec des pincettes.

Franchement, voilà, ou nous nous méprenons fort, une insulte faite à tous nos concitoyens car M. Fournier qui ne se pique pas toujours de logique, ignore ou veut ignorer qu'un pays où le suffrage universel existe, "n'a que la dépu-

tation qu'il mérite", puisqu'il se la donne. Si donc les députés de la province de Québec valent si peu, c'est que leurs commettants ne valent pas davantage... Que Fournier se tire maintenant de ce fâcheux pas afin de ne point nuire à la petite circulation du journal où il pond ses insanités, où il insulte tous ses concitoyens.

De la logique chez Fournier? Autant en demander à une tête de chou.

Ne nous a-t-il pas dit qu'à la tabagie ou au café, les députés Canadiens-français vendent leur vote en faveur des bills privés, ou plutôt les donnent en retour d'un cigare ou d'un verre de Champagne. C'est à se demander si M. Fournier, parce qu'il tourne le dos au reste de la salle, lorsqu'il est au café du parlement, s'imagine en sa mentalité d'autruche, qu'il n'y est plus, n'y a jamais été, boit du "Milk of Human Kindness" et fume un Macaroni; à se demander s'il n'a même plus la reconnaissance du ventre, s'il a oublié les soupers d'autan avec les parlementaires qu'il chourine maintenant en apâche de la plume, s'il a perdu les souvenirs des faveurs ministérielles dont il a abusé au montant de plusieurs centaines de dollars?

Pour un peu, nous voudrions savoir, ainsi que le désirait jadis devant nous, le pauvre et regretté Arthur Buies, à propos d'une sorte de Fournier de Québec, si celui du *Devoir* est aussi bête que méchant ou méchant que fou!

En tout cas, son attitude est pitoyable et bien digne du groupe qui, à ses yeux, représente exclusivement la vertu, le patriotisme et le génie.

Après cela, si un de ces jours, quelqu'un prenait jolot par les oreilles pour le fourrer dans une gâche ou un cabanon, nous n'en serions guère surpris, car il ignore par trop que pour être bon journaliste, il ne suffit pas de savoir aligner des mots, mais, qui plus est, qu'il y faut du tact, de l'honnêteté et quelque sens commun, cette base de toutes les philosophies.

DURA LEX, SED LEX

Mon ami (!) George Eulas Foster a perdu son procès. Il réclamait \$50,000. de dommages du Dr. MacDonald, rédacteur du *Globe*, de Toronto, pour libelle, parce que notre confrère avait, en parlant des transactions de M. Foster avec l'argent des Forestiers Indépendants, appelé les choses par leur nom. Dans mon cas, il s'était contenté de demander mon incarcération dans la tour du palais législatif, et comme je le disais l'autre jour, la comédie parlementaire qu'il avait organisée autour de ma modeste personne tourna absolument contre lui. Il fut, du lever du rideau jusqu'à la fin du spectacle, ce qu'il a toujours été: un bouffon de l'opinion publique, et aux yeux de tous ceux qui le connaissent, un Turc dont le coco est une cible facile.

Monsieur Foster n'a jamais voulu me traduire devant Dame Justice, malgré mes nombreuses invitations faites publiquement en présence des candidats de son parti. Je soupçonne fort mes adversaires politiques d'avoir prévenu le bonhomme que c'eût été de la folie pour lui de me réclamer \$50,000, plus ou moins, et que la seule revanche qu'il pouvait prendre sur moi, après son échec à la Chambre, c'était de me traduire au bar de l'hôtel Albion ou de son ami de l'hôtel Bank. M. Foster ne s'est jamais prévalu de ce privilège, ne connaissant pas les bars de Hull.

Comme on le sait, M. Foster représente, dans le parlement canadien, la ville de Toronto, foyer du torysme. C'est le théâtre que M. Foster s'était choisi pour traduire notre confrère, M. MacDonald, devant douze de ses pairs. Disons de suite qu'étant donné le fanatisme aveugle de la masse dans la ville reine, les amis politiques de l'accusé ont, un instant, craint pour son sort; mais après un procès impartial qui a duré une semaine, voilà que les jurés donnent, à l'unanimité, raison à notre confrère, et que M. Foster s'en revient à Ottawa avec son petit bonheur. Le vieux grincheux a rapetissé de six pouces, malgré l'allongement de sa binette. Il a perdu sa morgue habituelle. Bref, il se sent tout petit, écrasé sous le mépris de ses collègues.

Je n'en veux pas du tout à ce triste sire, et à preuve, c'est que s'il veut bien se reconnaître avant Pâques, je le conduirais volontiers à l'église. A moins que M. Foster préfère chercher des consolations auprès de son *alter ego* en politique, le nommé Henri Ier de Montebello, Saint-Hyacinthe et autres lieux communs!

E. E. CINQ-MARS.

M. E. B. DEVLIN ET NOS COMPATRIOTES

Un de nos confrères de la métropole est dans les patates lorsqu'il prétend que personne de nos députés n'a eu le courage de relever le discours prononcé à la Chambre des Communes, jeudi après-midi, par le francophobe J. W. Edwards, député conservateur de Frontenac, (Ont.)

M. Edwards a débâté à son saoul contre la province de Québec. M. Doherty un autre Tory, a mollement défendu les "Canayens" contre cet avachi de l'Ontario.

C'est notre député, M. E. B. Devlin, qui a donné une maîtresse fessée de bois vert à notre insulteur.

Nous sommes particulièrement heureux d'enregistrer les belles paroles de M. Devlin à notre égard.

"Je n'ai, dit-il, aucun mandat pour parler au nom des Canadiens-français de la Province de Québec, je n'ai pas une seule goutte de sang français dans les veines, mais je n'hésite pas à dire que si j'en

avais, j'en serais très fier, parce que je ne connais pas de race dans ce pays qui mérite plus le respect de cette Chambre que nos amis Canadiens-français. L'honorable député de Frontenac (M. Edwards)—et je veux être juste à son égard—les a accusés de déloyauté.

"Moins il parlera de déloyauté de la part des habitants de la province de Québec, mieux ce sera pour lui. Je vais lui rappeler une couple d'incidents survenus dans l'histoire de ce pays; et, avant de ce faire, je puis bien déclarer que, si je n'ai pas mandat pour parler au nom de la population de Québec, je ne laisse pas d'avoir l'honneur de représenter ici 30,000 personnes de cette race et je tiens à protester au nom de mes commettants, comme aussi au nom des Canadiens-français de la province de Québec en général, contre toute accusation de déloyauté portée soit contre leurs chefs—ainsi que le fait l'honorable député de Frontenac, sans distinction de parti—soit contre la population elle-même. La politique ne m'a jamais aveuglé au point d'accuser de déloyauté un député qui ne partage pas mes opinions; mais je déclarerai à l'honorable député de Frontenac que nos chefs politiques de la province de Québec, depuis sir Georges Étienne Cartier jusqu'à sir Wilfrid Laurier, ont toujours compté au nombre des hommes les plus loyaux que le Canada ait jamais connus. Je rappellerai à l'honorable député de Frontenac qu'en 1892 sir John MacDonald n'avait pu réussir à faire adopter par la législature un projet de loi sur la milice, qu'il était un Canadien-français, Sir George Étienne Cartier, qui a réussi dans cette tâche, grâce à l'appui qui lui venait de sa province natale. Cet incident est connu de tout ceux qui savent un peu leur histoire; mais je le cite pour l'information de l'honorable député (M. Edwards) qui, pour la première fois hier soir, a appris de la bouche de l'honorable député d'Hochelega

(Suite à la page 5.)

Le "No. 10" du Père Morriscy Guérit Miles Maroney d'une grosse maladie de Poumons

Missfeld, N.B., 26 Déc., 1909. Father Morriscy Medicine Co. Ltd. En qualité de patient du Père Morriscy je désire vous remercier, du bien que j'ai reçu de ses ordonnances et remèdes, non pas une seule fois, mais en différents temps.

Il y a huit ans, j'eus l'occasion de demander au Rév. Monsieur un traitement contre une grave maladie des poumons; mon cas était si grave que mes amis considéraient ma guérison presque impossible; mais après avoir suivi son traitement, je suis heureux de déclarer que je jouis d'une santé parfaite.

Le 26 février, 1907, j'eus l'occasion de demander son conseil et son traitement contre le mal de dos. J'obtiens une ordonnance qui me procura un soulagement immédiat.

Vous remerciant, je demeure, Votre tout dévoué, MILES MARONEY. Si vous connaissez un cas de maladie de poumons, parlez au malade du Tonic "No. 10" du Père Morriscy pour les Poumons. Bouteille d'essai 25c. Grandeur régulière 50c. Chez votre marchand ou de la Father Morriscy Medicine Co., Ltd., Chatham, N.B.

"LE SPECTATEUR"

Organe Judiciaire des Comtés de Labelle Wright et Pontiac.
Seul journal imprimé et publié à Hull.
ABONNEMENTS, PAR AN
Canada — — — — \$1.00
Etranger — — — — 1.50

La date figurant sur l'adresse de l'abonné tient lieu de reçu à celui-ci.

TARIF DES ANNONCES.

Annonces par ligne — — — 10c.
(mesure agate.)

Tarif spécial pour annonces à long terme

La Compagnie de Publication "Le Spectateur" (Incorporée)

E. E. CINGMARS,

Secrétaire.

Phone 5880 et 2835. Hull, P. Q., Canada.

Hull, Jeudi, 3 Mars '10

NOTES LOCALES

Pour la première fois depuis six ans Hull aura des assises criminelles cette année. Le terme est fixé pour le 7 mars courant. Dix-neuf causes sont inscrites pour ce terme, qui durera cinq ou six semaines.

Dimanche soir dernier, un petit incendie s'est déclaré chez M. A. Dupuis, de Hull, alors que le logis était seul. Les dégâts s'élèvent à \$6.00 et ont été occasionnés par un poêle de chauffage.

Depuis samedi, deux vols ont été commis à Hull, le premier à l'hôtel Windsor, où un harnais a été enlevé, et chez Champagne, chemin de Chelsea, où une superbe robe de voiture a été volée.

Devant l'honorable juge Champagne, en cour Supérieure, est commencée la cause de J. Bte. Legault vs. les Forestiers Indépendants. Dans cette cause, le demandeur réclame \$500 pour invalidité.

L'autre soir, une fournaise surchauffée à la résidence de M. Laframboise, rue Cartier, a provoqué un commencement d'incendie qui fut partiellement contrôlé par les voisins. Les dommages ne sont que d'une vingtaine de dollars.

Lundi matin, à Notre Dame ont eu lieu les funérailles de madame Thomas Mauricee née Pamela Guilbault, décédée samedi à l'âge de 34 ans. Une foule considérable de parents et amis de la défunte assistaient aux funérailles.

Le juge qui présidera le terme des assises criminelles qui s'ouvrira au palais de justice, lundi prochain, est l'honorable juge Weir, du district de Pontiac, et les avocats de la couronne seront M^{rs} J. C. Brooke et J. W. Ste Marie.

Chez P. H. Charron, rue du Pont, vous trouverez tout ce qu'il vous faut pour meubler confortablement votre maison, et ce, à des prix plus bas qu'ailleurs. Une invitation toute particulière est faite aux jeunes ménages.

La cause de M. Alphonse Gratton, de Hull, instituée en contestation du droit qu'à l'Union St. Joseph de changer son tarif de versements de fonds, a été rejetée lundi matin, en cour Supérieure de Hull, par le juge Champagne. Il y a quelques mois, la société St. Joseph innova un système de paiements proportionnels à l'âge, c'est ce à quoi s'opposait M. Gratton.

Lundi matin deux incendies se sont déclarés, l'un sur l'avenue Champlain, chez le pompier Alphonse Lajoie, et le second à la résidence de la famille Joseph Cloutier, rue Philomon.

Les pompiers étaient dans le quartier No 5 quand le feu fut découvert chez Cloutier. Chez Lajoie, le feu a causé pour environ \$25 de pertes et pour \$150 chez Cloutier.

Le Chef Genest dit que la pression de l'aqueduc était excellente aux deux endroits.

Avez-vous une montre, une horloge, un article de bijouterie qui a besoin d'être nettoyé ou réparé? Allez chez Jos. Couture, le bijoutier-horloger en face la banque d'Ottawa, rue Principale. C'est un expert dans ce genre de travail. Son ouvrage est garanti. Spécialité—Fabrication de jones de mariage et bagues de fiançailles.

Un veillard de 72 ans révolus, John Blanchfield, du canton Cantley, est venu à Hull solliciter le magistrat Goyette d'obliger ses sept fils à lui donner sa subsistance. Le septuagénaire a raconté à la cour que ses fils lui avaient promis une pension de \$2.50 chacun par mois pour lui permettre de vivre, attendu qu'il n'a plus la force de travailler. Cependant,

aucun de ses fils n'a tenu parole. Bien à regret, il a dû s'acheminer vers le tribunal pour rappeler ses fils à leurs devoirs. Le vieillard, poursuit l'ainé de ses fils, James, pour sa pension, et s'il s'il réussit, il fera la même réclamation à ses autres enfants. Il est à peu près certain que les intéressés en viendront à une entente.

Attention les compatriotes!

La dissolution de notre compagnie doit se faire avant deux mois. Par conséquent, il nous faut sacrifier tout notre fonds de commerce de marchandises. Si vous désirez avoir d'excellentes marchandises pour vous-mêmes ou pour les revendre à vos amis, envoyez-nous votre adresse et nous vous enverrons immédiatement notre catalogue illustré dans lequel vous trouverez toutes les informations. Pour votre trouble, vous recevrez en outre un cadeau de valeur extra, absolument gratuitement.

Adressez-vous de suite à la : Columbia Importing Co.

601 Vanderbilt Building, New-York City, N. Y.

N'eut été la présence d'esprit et la bravoure de M. Eustache Massia, de la rue Wright, nous aurions eu un terrible accident. Vendredi dernier, vers trois heures, Melle Rose Laberge, âgée de 19 ans, était à faire du feu à la résidence de sa famille rue Wright quand tout à coup au moment où elle tournait le dos au poêle une étincelle s'échappa de celui-ci et mit le feu dans les vêtements de la jeune fille. En un instant, l'étincelle se développa en flammes, et la jeune fille de lancer des appels désespérés. M. Massia, son beau-frère se trouvait à l'étage supérieur de la maison. Ayant entendu les appels de Melle Laberge, il descendit en toute hâte et apercevant sa belle sœur que le feu commençait à envelopper il la porta jusque dans la rue où il la roula dans la neige et réussit, non sans peine, à éteindre le feu qui rôdait déjà les chairs.

Melle Laberge est assez sérieusement brûlée et elle ne pourra vaquer à ses occupations avant plusieurs jours. Elle est la fille de M. Louis Laberge, entrepreneur peintre, présentement occupé dans des grands travaux d'améliorations au magasin Pharand, de l'avenue Champlain.

Les nombreux amis de M. Hubert (Pit) Bernier, autrefois hôtelier, de cette ville, sont priés de ne pas oublier, lorsqu'ils iront à Québec, que M. Bernier tient l'excellent hôtel Terminus, en face de la gare du Lac Saint-Jean, Bon service. Prix populaires.

M. E. B. Devlin et nos compatriotes

(Suite.)

que la population de la province de Québec est une population loyale.

"Souffrez que je dise encore à l'honorable député (M. Edwards) que si les Canadiens-français, ou du moins un grand nombre d'entre eux, sont prêts à soutenir le gouvernement dans sa politique navale, c'est grâce à l'enseignement de l'ancien chef du parti conservateur, sir George E. Cartier, et à l'enseignement du chef actuel du Gouvernement, un autre Canadien-français distingué, sir Wilfrid Laurier. Permet-

tez-moi de dire, que les Canadiens-français ne réclament rien d'extraordinaire. Ils ont acquis certains droits par le traité de 1763, il ont acquis certains droits par l'acte de Québec de 1774 et ils ont certains droits qu'il leur ont été accordés par l'acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, sur lequel repose notre constitution.

"Je n'ai pas encore entendu dire dans la province de Québec que les Canadiens-français réclament d'autres droits que ceux qui leur ont été accordés par l'autorité de la couronne britannique et ceux qui leur ont été octroyés par la constitution de leur pays. L'honorable député de Frontenac s'est-il jamais informé s'il pouvait y avoir ailleurs des gens déloyaux?"

Et notre député de parler sur ce ton une demi-heure durant, au grand ahurissement de M. Edwards et de ses copains de la gauche.

A ceux de nos compatriotes qui, par chauvinisme, reprochent à M. Devlin de n'être pas de notre race, nous ferons l'invitation de bien vouloir nous signaler un des nôtres qui peut défendre notre race avec plus de vigueur et de sincérité que le fait notre député.

Honneur à M. Devlin pour son dernier discours.

SOUSSIONS

Des soumissions cachetées pour les réparations de l'école St. Jean Baptiste, seront reçues par M. J. Os. Provost, secrétaire de la Commission Scolaire de Hull, à son bureau, Collège Notre-Dame jusqu'au 10 courant à midi.

Les soumissions de plomberie et chauffage seront données séparément. Les plans et devis seront visibles au bureau du sousigné tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

Un chèque égal à cinq pour cent du montant de la soumission à l'ordre de la Commission Scolaire et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission.

La Commission Scolaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

CHS. BRODRUR, architecte, 141 rue Dupont, Hull, P. Q.

GROSSE RECLAMATION

En cour supérieure, à Bryson, présidée par M. le juge Weir, s'est plaidé, la semaine dernière, une cause pour des titres de propriété sur une mine d'or dont la valeur nominale est aujourd'hui portée à un million et demi de dollars.

Il appert qu'en 1906, trois particuliers, MM. Renaud, Olivier et Headley, firent ensemble la découverte d'un riche filon du précieux métal dans la région aurifère du Témiscamingue. Ils se formèrent en société et commencèrent l'exploitation de leur trésor caché.

Quelques temps après, Renaud et Olivier vendirent la mine, sans consulter Headley, et celui-ci, informé de cette transaction, avait, dit-on, annoncé qu'il allait réclamer à ses deux anciens associés sa part du prix de vente. MM. Renaud et Olivier, en apprenant cette déclaration de Headley, protestèrent, en attestant que ce dernier n'avait jamais été leur associé mais tout simplement leur employé salarié.

Pour empêcher Headley de leur causer des embarras, MM. Renaud et Olivier tentèrent de faire confirmer par le tribunal, qu'ils étaient les seuls propriétaires de la mine en question, et ils inscrivirent leur demande à Bryson, chef-lieu du comté de Pontiac.

Devant M. le juge Weir, le défendeur Headley a persisté dans le maintien de ses prétentions et réclame un tiers du prix de vente de la propriété.

M. le juge Weir a pris la cause en délibéré.

"Brandy" PH. RICHARD

La Creme des Cognacs

RICHARD, V.O.

" V.S.O.P.

" 20 Ans.

" 40 ans.

En vente partout

DISTRIBUTEURS EN GROS

En vente par L.H. Major & Frères, Ottawa.



Les Français étaient prédestinés aux recherches de l'aviation.

Dès 1784, le comte de Provence l'annonçait dans le quatrain suivant :

Les Anglais, nation trop fière, S'arrogent l'empire des mers. Les Français, nation légère, S'emparent de celui des airs.

Ne négligez ni la Toux ni le Rhume

Le sirop GOUDRON-MENTHOL du Dr French est un remède souverain contre la TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, le mal de gorge, l'asthme et toutes les affections de la gorge et des poumons.

Gare aux contrefaçons.

Curanesol

REMÈDE SANS EGAL

Catarrhe, Rhumes de Cerveau, Fièvre de Foin, Maux de Tête, Purulence du Nez, Eternuements, etc.

PRIX — — — 25 et 50c.

A. R. FARLEY, Ph. C.

176 rue Albert, Hull.

THEATRE ODEON

SAMEDI SOIR.

LE 5 MARS, 1910

Notre installation est presque complète.

Venez passer 2 heures confortablement en vous procurant un amusement honnête et instructif.

Admission, 5c.

Programme spécial pour dimanche.

Comédie par le Cercle Dramatique de Hull.

Marque de Asaya-Neurall

LE NOUVEAU REMÈDE POUR

L'Épuisement Nerveux

L'hérédité est une des causes prédominantes de l'épuisement nerveux. Les écoliers dont la mentalité laisse à désirer, les jeunes filles qui manquent d'énergie nerveuse, et les jeunes gens épuisés par les soucis ordinaires des affaires sont autant de preuves de ce fait. Un traitement de temps en temps avec "ASAYA-NEURALL" sera leur salut. Il nourrit les nerfs, encourage le sommeil, améliore l'appétit et la digestion et rétablit l'énergie nerveuse. \$1.50 la bouteille. Ayez-le des personnes suivantes :

HILAIRE THIÉRIEN.



Rev. Père Morriscy

FRICTIONNEZ-VOUS

Et La Douleur Disparaîtra.

Les douleurs et les élancements sont des choses qui arrivent dans toutes les familles, et une mère prudente gardera toujours une bouteille du "Liniment du Père Morriscy" sous la main pour les combattre.

Que ce soit indifféremment coupures — brûlures ou engelures — mains gercées — entorses ou muscles sensibles

— mal de dos, de dents, d'oreilles, rhumatisme, mal de gorge ou douleur dans la poitrine—

LE LINIMENT DU PÈRE MORRISCY

donne un prompt soulagement.

Il s'empaigne vivement dans la chair—en s'attaquant directement à la racine du mal. Rarement, il en reste une trace sur la peau.—C'est la raison pour laquelle il est si efficace.

Avec une bouteille du "Liniment du Père Morriscy" à la maison, vous pouvez vous exempter et à votre famille des heures et des heures d'inutiles souffrances.

"Il y a du confort dans chaque goutte."

25cts la bouteille chez votre fournisseur. 30F

Father Morriscy Medicine Co. Ltd. - Chatham, N.B.

NOTRE FEUILLETON

L'histoire DE Hull

Son origine, ses progrès, son avenir.

Avec Illustrations.

Par E. E. CINQ-MARS, journaliste.

No. 25.

PAROISSE DU TRÈS SAINT-REDEMPTEUR DE HULL.

La paroisse du Très Saint-Rédempteur de Hull a été érigée canoniquement, en 1903. Elle a été détachée de la paroisse Notre-Dame de Grâce, et comprend une grande partie du quartier 3a ou plutôt la partie la plus peuplée du canton désigné sous le nom de la Petite Ferme. Ce quartier, éloigné de l'église paroissiale, réclamait depuis longtemps son église, pour le bénéfice des vieillards, des femmes et des enfants qui pouvaient difficilement se rendre à l'église paroissiale. Or, les RR. PP. Oblats eux-mêmes facilitèrent le mouvement des habitants de la Petite Ferme, et en 1903, l'église du Très Saint-Rédempteur fut construite, au coût d'environ \$15,000. Elle n'est pas encore terminée. Le presbytère a coûté \$4,500. Sa Grandeur Monseigneur Duhamel prêta généreusement une somme de \$20,000 à M. l'abbé T. Allard, ancien curé, pour permettre la construction de l'église et du presbytère. M. l'abbé Bélanger, curé de Metcalfe, fut le premier vicaire du Très Saint-Rédempteur. Son successeur est M. l'abbé Barrette, qui occupe encore cette position.

M. l'abbé J. A. Carrière, assistant procureur à l'archevêché, vient d'être nommé curé de la paroisse, en remplacement de M. l'abbé Allard, démissionnaire pour cause de santé. Celui-ci ira à Toledo, suivre un traitement devenu nécessaire.

Le nouveau curé a reçu son éducation à l'Université d'Ottawa. Il est prêtre depuis douze ans. Il a déjà été curé à Cantley, à Quinville et à Chelsea. Il était à la Basilique d'Ottawa depuis une couple d'années.

La paroisse du Très Saint-Rédempteur de Hull compte une population de 3,500 âmes. Le nombre de familles est de 675, avec 2,200 communicants. En 1907, il y eut 180 baptêmes et 80 décès. La propriété foncière cotisable est évaluée à \$316,085; et celle non cotisable, à \$18,959. Cette paroisse fait partie de la municipalité de la cité de Hull. C'est la partie de la ville où l'on rencontre une bonne partie de la population ouvrière. On n'y compte qu'une seule industrie considérable, celle de MM. Wright & Co., fabricants de chaux, ciment, plâtre, béton, etc. Parmi les principaux édifices, on remarque la salle théâtrale, construite par M. l'abbé Allard, l'an dernier; la salle Lavigne, la gare du Pacifique Canadien. L'ancien terrain des clubs de base-ball sont aussi dans les limites de la paroisse.

M. J. O. Cloutier, entrepreneur de pompes funèbres, possède un établissement considérable. Depuis 1900, que M. Cloutier habite cette paroisse, il a pris une part active aux entreprises locales de toutes sortes. Il est à la tête d'une société coopérative des frais funéraires, qui compte déjà plus de 400 membres. Cette société, créée sur des bases solides, est semblable aux sociétés qui font très bien l'affaire de la classe moyenne et pauvre des grands centres canadiens.

M. l'échevin J. Chevalier, du quartier No. 2, est un des citoyens en vue de la paroisse; ainsi que MM. les échevins Rochon et Savard. M. le Dr Champagne habite également la paroisse du Très Saint-Rédempteur. Melle Gagnon est organiste à l'église paroissiale.

Les dames patronesses de la paroisse, sont mesdames Alex.

Richard, A. Cousineau, E. Scott, Bond, J. O. Cloutier, Savard, Chevalier, etc.

Nous référons le lecteur au chapitre concernant les écoles, pour connaître l'histoire des écoles de la Petite Ferme.

SERVANTES DE JESUS-MARIE

C'est sur les rives de l'Ottawa que je veux vous transporter un instant, cher lecteur, au confluent de la "Rivière du Lièvre", dans la petite paroisse de Masson, née d'hier, et dédiée à Notre-Dame des Neiges. Nous ne remonterons pas plus haut que l'année 1894, car la paroisse et l'oeuvre dont je vous entretiens sont presque de même âge.

Or, il y avait là des âmes que l'Esprit-Saint préparait en silence, à l'insu l'une de l'autre. Leur situation était modeste, elles vivaient de peu, leur gagne-pain était une aiguille.

Un jour M. l'abbé L. Mangin, curé de la paroisse, mit à leur disposition une petite étable de treize pieds sur vingt.

Le 10 décembre, 1894, fête de la Translation de la Maison de Lorette, Soeur Marie-Zita de Jésus prit possession de son petit domaine, avec sa première compagne, soeur Marie-Delphine.

Monseigneur l'archevêque comprit dès le début la nécessité d'un costume religieux. Aussi donna-t-il au directeur la permission d'en choisir un et d'en revêtir les habitantes de l'étable du Petit Jésus.

Cette cérémonie se fit le soir du 23 mai 1895, jour de l'Ascension et veille de la fête de Notre-Dame Auxiliatrice. Soeur Marie-Zita de Jésus et soeur Marie-Delphine reçurent l'habit de professe, soeur Marie-Véronique celui de novice, et soeur Marie-Eustelle, celui de postulante.

Cet habit qui devait désormais les séparer du monde, se compose d'une robe de laine blanche, d'un long scapulaire également de laine blanche, orné sur le devant des lettres J. M. entrelacées, J en rouge, M en bleu; une ceinture bleue, une guimpe blanche avec bandeau, et un long voile noir. Puis une croix en argent sur la poitrine, un anneau en argent à l'annulaire de la main droite et un gros chapelet accroché à la ceinture. Pour l'assistance aux offices, ce costume se complète d'un long manteau bleu de ciel.

Les novices reçoivent un voile blanc au lieu d'un voile noir, et ne portent ni croix ni anneau.

Il fut convenu que les religieuses du nouvel institut portaient le nom de "Servantes de Jésus-Marie".

Le lendemain de la prise d'habit, en la fête de Notre-Dame Auxiliatrice, soeur Marie-Zita de Jésus fut nommée supérieure. On acheta, le 10 août de cette même année de la fondation, un terrain à chaque angle duquel se trouvait déjà une petite maison de bois. Les soeurs occupèrent bientôt la plus grande, tout contre laquelle on bâtit aussitôt un petit couvent.

Le 14 septembre, soeur Marie de la Croix, du diocèse de Nicolet, fit son entrée. Elle fut la première économme.

Trois ans après la fondation, le nombre de religieuses, tant professe que novices et postulantes atteignait le chiffre de vingt-cinq. Le petit couvent, quoique allongé l'année précédente, était encore insuffisant.

Une généreuse bienfaitrice donna un terrain de trente acres dans la paroisse d'Aylmer, sur le bord du Lac des Chênes, et au mois de septembre 1898, on y commença la construction d'un couvent. On donna le nom de "Jeanne d'Arc" à ce terrain, d'où la vue est fort belle, où l'air est très pur et où l'on est peu troublé par le bruit du monde.

Il fut reconnu que le site de Jeanne d'Arc n'était pas propice à l'Exposition perpétuelle du Très Saint Sacrement, et Sa Grandeur exprima l'espoir de voir bientôt la communauté établie dans une situation plus avantageuse.

C'est vers la ville de Hull que se portait depuis quelque temps la pensée des Soeurs. Tout les attirait vers cette population pieuse et généreuse, pétrie par les mains dévouées des ré-

(A suivre, page 4).

Au "Spectateur".

PAMPHLETS

Pancartes, Catalogues,
En un mot tout ce que vous désirez.

Si

vous voulez aussi annoncer vos marchandises convenablement, envoyez vos annonces au

SPECTATEUR

Le seul journal à Hull.

Vous

serez certain que cela vous rapportera deux cents pour cent, car ce journal a la plus grande circulation parmi les familles de notre district. Si vous

Voulez

des ouvrages de luxe, adressez-vous toujours à

L'Atelier du "Spectateur"

qui est fourni de caractères les plus nouveaux, et vous serez certains d'avoir pleine et entière satisfaction. Vous pourrez.

Epargner

par ce fait même beaucoup de temps et d'argent. Pour vos traductions en français ou en anglais, vous ne pouvez trouver de meilleure place, une personne

de

longue expérience est à la tête de ce département. Vous n'aurez qu'à vous adresser ici et vous serez bien servi, et vous épargnez de

l'Argent

Aussi les sociétés feront bien de nous envoyer leurs commandes pour constitutions, billets d'admission et tout ce qui les concerne.

Pour vos impressions de tous genres

Allez

tout droit à l'Atelier du SPECTATEUR, angle des rues Principale et Church; là, vous trouverez ce qu'il vous faut et à bon marché. Aussi, quand vous aurez besoin de billets de rafla, en un mot, tout ce qui concerne l'imprimerie, allez

AU

SPECTATEUR, car soyez certain que l'imprimerie par excellence est celle du

"Spectateur"

Angle des rues
Principale et Church,
HULL,
Phone 5880 et 2855.

Province de Québec,
District d'Ottawa,
No. 2557.

COUR SUPÉRIEURE

IN RÉ:

Dame AMANDA BELAIR & VIR,
marchande publique, du village de
Labelle, district d'Ottawa.

Insolvable.

AVIS est par les présentes donné aux créanciers de la dite insolvable, d'être présents à la salle d'audience de la Cour Supérieure, du district d'Ottawa, à Hull, le onzième jour de Mars courant à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.
Hull, 1er Mars 1910.

GRONDIN & VINCENT,
P. C. S.

J. WILFRID-STÉ-MARIE,
Procureur du requérant.

Chas. Desjardins & Co.

Notre Grande Spécialité cette année est le
Mouton de Perse

¶ Nous avons même Deux Qualités que vous ne trouverez nulle part ailleurs, excepté à Paris, Londres et New York. Choix des plus belles Peaux et des plus élégantes Confections. C'est le temps de donner votre commande pour un Manteau, etc.

40% d'économie à réaliser sur la qualité et le fini de nos marchandises.

N.B.—Nous nous ferons toujours un plaisir d'ouvrir un compte aux personnes SOLVABLES.

130, RUE SAINT-DENIS
Entre Ste-Catherine et Dorchester,
MONTREAL

PACIFIQUE CANADIEN

\$46.40
OTTAWA

— A —

Nelson, Rossland, Spokane, Seattle, Vancouver, Victoria and Portland, Ore.

Billets de seconde classe en vente du 1er MARS au 15 AVRIL, 1910.

Chars Dortoires Touristes

Laissez la gare Centrale à Ottawa à 1.30 a. m., et la gare Union à 2.00 a. m., tous les jours. Prix des cabines: Winnipeg, \$4.00; Calgary, \$6.25; Vancouver, \$8.75.

Pour billets, horaires et toutes autres informations, s'adresser à

GEO. DUNCAN

Agent du C. P. R.

42 rue Sparks, Ottawa.

Agent général pour lignes océaniques.

PHONES: 4621-4622.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Prix réduits pour les points sur la Côte du Pacifique

Du 1er Mars au 15 Avril 1910.

A Vancouver, Victoria, Westminster, Seattle, Tacoma, Portland, San Francisco, Los Angeles, San Diego, Mexico City, etc.

Chars doirtoirs pour touristes

quittent Ottawa, les lundi, mercredi et vendredi pour l'usage des passagers de 1ère et 2ème classe, pour Chicago et l'ouest, jusqu'aux côtes du Pacifique.

Des arrangements sont faits pour les chars doirtoirs, qui peuvent être réservés d'avance.

Pour billets, horaires et autres informations, adressez-vous à

P. M. BUTTLER,

Bloc de l'hôtel Russell, coin des rues Sparks et Elgin Ottawa. Agence générale de steamers océaniques et pour voyage Cook.

Chemin de fer Canadian Northern

LE SERVICE DE CHARS DORTOIR EST TEMPORAIREMENT DISCONTINUE.

Le train local pour Rockland, Hawkesbury, Lachute et Joliette, quitte Ottawa chaque jour excepté le dimanche à 8.30 a.m., revenant à Ottawa à 12.30 p.m.

Excellent service de marchandises sur tous les points de la ligne y compris Montréal, Québec, Chicoutimi, etc.

S. J. MONTGOMERY,

Agent de la ville pour les marchandises et les passagers. Billets pour les vapeurs transatlantiques—sur toutes les lignes.

30 rue Sparks, Ottawa.

Phone 3544.

Inoffensif, d'une pureté absolue, agit en 48 HEURES les écoulements qui exigent un traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.

SANTAL CAPSULES MIDY

vérérends Pères Oblats de Marie Immaculée. En maintes occasions on invitait les Soeurs à venir s'établir à Hull, les assurant qu'on ne les laisserait manquer de rien. Mais aucune de ces invitations n'était plus affectueuse et plus pressante que celle du Révérend Père Valiquette, O.M.I., supérieur des Oblats de Hull et curé de la paroisse; ami, bienfaiteur et protecteur de l'oeuvre dès sa naissance.

Le directeur lui ayant écrit pour obtenir son autorisation canonique d'établir la communauté à Hull, en reçut une réponse des plus encourageantes.

Le 9 mai fut commencée la construction du couvent de Hull. On trouva qu'il était avantageux de se servir des matériaux du couvent de Jeanne-d'Arc. On fit donc sans retard une partie du nouveau couvent pour y établir provisoirement le trône d'Exposition pendant qu'on démolirait la vieille maison. Le trône d'Exposition, c'était à lui qu'on songeait tout d'abord; on voulait même au prix de grands sacrifices, ne pas interrompre un seul jour le service d'adoration.

Le 17 juin, l'installation provisoire était terminée. De grand matin la messe fut dite à Jeanne-d'Arc et Jésus-Hostie descendait de ce trône, mais pour remonter immédiatement sur celui de Hull; car à 7 heures du matin un char électrique amenait les soeurs dans leur nouvelle résidence où les attendait le Révérend Père Valiquette.

Après la sainte messe le Très Saint Sacrement fut solennellement exposé, puis la communauté reprit son train de vie habituel. Sans qu'on l'eût calculé d'avance, on s'aperçut alors que ce jour était précisément le quatrième anniversaire de la première exposition dans la petite chapelle de Masson.

Par une délicate attention, les révérendes Soeurs Grises de Hull avaient envoyé des provisions dès la veille de l'arrivée des soeurs. Cet exemple fut bientôt suivi par un bon nombre de familles, grâce aux coeurs généreux des paroissiens de Hull et aux chaudes recommandations de leur charitable curé.

Soeur Marie de Saint-Louis mourut le 6 août, et ses funérailles eurent lieu dans l'église paroissiale de Hull. Le corps fut inhumé dans le cimetière de la paroisse, dans un terrain qui sera désormais le lieu de sépulture des Servantes de Jésus-Marie et où l'on transporta également les corps des quatre soeurs décédées à Aymer.

Le nouveau couvent des Servantes de Jésus-Marie a 135 pieds de long, par 51 de large et 44 de haut.

Ce qui fait un total de 302,940 pieds cubes d'espace habité. Cette construction représente une dépense énorme pour les faibles moyens des pauvres Servantes de Jésus-Marie.

Aussi se voient-elles dans l'obligation de tendre la main aux amis dévoués de leur oeuvre. Elles le font avec confiance, dans l'espoir qu'un bon nombre d'entre eux voudront contribuer, selon leurs moyens, à l'entretien de ce nouveau trône à Jésus-Hostie.

M. l'abbé L. Mangin occupe depuis la fondation de la com-

NE TOUSSEZ PAS!

Chaque fois que vous toussiez cela veut dire que la Nature déluge du flegme des membranes délicates de la gorge ou des poumons. Par là cette membrane devient enflammée, forcée, peut-être brisée. Voilà le danger! Un tissu brisé veut dire une réduction des défenses du corps contre la maladie — les germes n'attendent que cette entrée —



Chez tous les Pharmaciens

La Consommation elle-même commence de cette manière. N'en courez pas le risque. La guérison de Shiloh détache les toux—éloigne les flegmes — adoucit toutes les inflammations dans la région respiratoire — renforce et guérit les tissus endommagés—met la gorge et les poumons dans un état de santé robuste. Procurez-vous la Guérison de Shiloh sans délai et guérissez cette toux.



(100)

PRIX 25c

La Guérison de Shiloh

UN AMI DE LA FAMILLE PENDANT QUARANTE ANS.

munauté, la position de chapelain.

LES HOMMES MARQUANTS DE HULL

Il est intéressant d'énumérer les personnes marquantes qui ont figuré à Hull, soit dans les lettres, les sciences et les arts, soit dans les professions libérales, soit dans les oeuvres de charité et dans le domaine social, soit encore dans la sphère du sport, de l'industrie et des affaires. Bien de ces noms sont peut-être oubliés, et il convient, dans un ouvrage comme celui-ci, de les rappeler à titre de renseignement.

Ainsi, des hommes célèbres comme sir Henry Strong, comme Alphonse Lusignan, comme Médéric Lanctôt ont fait un stage plus ou moins prolongé à Hull. Et Berthelot, et Valade, et Perrin... Mais procédons par ordre, afin de ne pas nous perdre au milieu de cette pléiade d'hommes remarquables qui ont séjourné et laissé la trace de leur passage dans la ville de Philémon Wright. Chacun s'est illustré à sa façon et nous allons procéder par classement.

(A continuer.)

LE CATALOGUE DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ DE Scroggie 1910

TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN PAR LA POSTE A DES PRIX QUE VOUS POUVEZ PAYER

Ce catalogue en français est le plus volumineux et le meilleur que nous ayons jamais publié.

Chaque page renferme les plus merveilleuses valeurs de marchandises élégantes et recommandables jamais offertes sur ce grand continent.

Peu importe votre occupation et où vous habitez, vous pouvez acheter ce que vous désirez pour vous, pour votre famille ou votre demeure, au moyen du département des commandes par la poste de Scroggie.

Si votre nom n'est pas déjà sur notre liste de commande par la poste, envoyez-le-nous aujourd'hui.

Vous avez besoin d'un exemplaire de ce livre et vos nom et adresse sur une carte postale ne vous engageront à rien.

DEPARTEMENT DES COMMANDES PAR LA POSTE.

W. H. SCROGGIE LIMITED

Dépt. 8. MONTREAL, Canada.

AVONS-NOUS VOTRE NOM SUR NOTRE LISTE? SI NON ENVOYEZ-LE NOUS AUJOURD'HUI

EST REMPLI DE VALEURS EXCEPTIONNELLES POUR TOUT LE MONDE



DOUBLE JEU DU "TEMPS"

Le Temps est bien toujours le même. Pour Ontario, il est ouvertement conservateur, appuyant le gouvernement Whitney dont il reçoit des annonces grassement payées. Pour Québec, il est Bourassiste et Castor, suivant son penchant naturel, depuis qu'il ne reçoit plus d'annonces du gouvernement de Québec et qu'il a été mis à la porte du palais législatif. Pour Ottawa, il est simplement "cochon" flattant tout à tour les ministériels et les oppositionnistes. Grâce à l'influence intéressée d'une couple de gros bonnets irresponsables vis-à-vis l'électorat, il jouit du patronage ministériel; mais il glisse assez de venin dans ses colonnes pour se raccrocher aux talons du parti tory lorsque ce dernier aura repris le pouvoir.

Il n'y a pas qu'au *Dévidoir* que l'on trouve un petit chasseur installé à la rédaction. Au *Temps*, le jeune frais qui déverse sa bile sur la députation Canadienne-française, signe simplement: "Un jeune", tout comme les bêtises imprimées dans le *Dévidoir* sont signées Fournier, Héroux, etc. Or, samedi dernier, on pouvait lire dans l'unique article de rédaction du *Temps*, les déclarations suivantes:

"Nous assistons aussi quelques fois aux débats de la chambre des communes pour nous instruire et nous renseigner sur la question tant débattue de la défense nationale."

"Nous devons avouer qu'ici encore nous avons été déçus, tant les discours que nos députés prononcent de ce temps-ci, surtout ceux de l'opposition, sont d'un nuageux et d'un méli-mélo tels qu'on n'y comprend goutte."

Attrapez: MM. Béland, Beuparlant, Rivet, Turgeon, Devlin, Ralph Smith et autres orateurs ministériels qui avez

défendu la politique du gouvernement avec vigueur. D'après le journal du nommé Flavien Moffett,—un de vos employés—vous n'êtes que des éteignoirs, sans compter Sir Wilfrid Laurier et l'hon. M. Lemieux qui ont aussi prononcé d'éloquents discours sur le bill de la Marine.

Il est vrai que *Le Temps* ajoute que les députés de la gauche sont un peu plus obscurs que nos amis de la droite. Le "Jeune" ajoute:

"Je n'exprime pas là ma seule opinion. C'était aussi celle de plusieurs journalistes avec lesquels je me trouvais dans la tribune de la presse. Vouant en avoir le cœur net, deux de ces journalistes, qui voulaient renseigner leurs lecteurs sur l'attitude prise par M. Donerty, allèrent lui demander s'il appuierait l'amendement de M. Borden ou le sous-amendement de M. Monk. "Je ne sais pas encore", leur a-t-il répondu."

D'abord, cette affirmation est archi-fausse. Quelque soit le jeune blanc-bec que M. Moffett a engagé pour imprimer ses commissions dans *Le Temps*, nous dirons que M. Doherty n'a jamais fait telle réponse à personne.

Il est amusant de voir à quel point le confrère est d'accord avec un papier-circulaire imprimé chez nous évidemment pour le profit des Moffet, quoique ces derniers se cachent derrière leurs employés. Voilà ce que nous lisons, le même jour, dans le papier circulaire en question:

"Un journaliste voulant en avoir le cœur net et surtout pour renseigner son journal, lui demanda après la séance s'il voterait pour ou contre le sous-amendement Monk. "Je ne sais pas encore", a-t-il répondu. Qui va le savoir?"

"Et dire que les trois-quarts des autres orateurs ont été aussi nuageux. C'est assez pour embrouiller les plus clairvoyants."

Le Temps n'est pas moins sévère pour tous les journaux français de notre province. Il s'en donne à cœur-joie, car sa doubleur lancée chez nous comme circulaire n'a pas le droit au titre de papier-nouvelles. Voyons ce qu'il dit:

"C'est bien pis encore quand nous lisons les journaux français de la province de Québec. Là par exemple on n'y comprend rien. Dans une page vous trouverez certaines assertions, dans une autre page vous en trouverez qui les contredisent absolument. Les opinions que les différents correspondants et collaborateurs de ces journaux expriment dans leurs lettres et dans leurs articles se détruisent les unes les autres."

C'est bien ça! Vive Moffett et Bourassa. Eux seuls ont du génie! Tous ceux qui ne pensent pas comme eux sont des fous. Heureusement que

UN CANADIEN IMITE LE BON SAMARITAIN

Il veut guérir ses amis.

Mr. Everett L. Holland, un Canadien bien connu, déménagea aux Etats-Unis il y a quelque temps. Le changement de climat amena un malaise sérieux et douloureux, que trois médecins déclarèrent être la pierre dans les reins, mais étaient incapables de le débarrasser de ses terribles souffrances.

Au milieu de ses souffrances M. Holland se rappela d'un ancien remède recommandable qui avait une grande réputation dans son pays Canadien—les fameuses Pilules de Genève.

Il écrivit à un ancien voisin et s'en procura une certaine quantité. Le 20 mars dernier, M. Holland dans une lettre adressée à la National Drug & Chemical Co., Toronto, dit: "Je suis bien."

Il est maintenant anxieux de faire vendre les Pilules de Genève aux Etats-Unis afin de guérir ses nouveaux amis du mal de Reins et de la Vessie.

Si vous souffrez de quelque malaise de Reins ou de la Vessie prenez les Pilules de Genève et nous vous garantissons la guérison ou nous remettrons votre argent.

Les Pilules de Genève sont en vente chez tous les marchands à 50c. la boîte, 6 pour \$2.50. Afin de vous montrer notre confiance dans les pilules, nous vous enverrons un échantillon gratis sur demande. National Drug & Chemical Co., (Dept. Q.), Toronto. 8 F

Moffet seul ignore qu'il n'a pas la faculté de penser. Il n'y a que les malades de l'asile Saint-Jean de Dieu qui méritent d'être de sa compagnie.

PIT ASS

Dans le bureau-cuvette du factotum d'un célèbre fakir de la rue Sussex, porte-queue d'un gros échevin de Hull, auteur d'une langue écrite étrangère pour tout le monde, y compris lui-même. A la muraille, le portrait en pied de son auteur favori P'tit Jos. Gélineau.—Par une baie vitrée, on aperçoit un tas de journaux de la veille à vendre pour fins d'empaquetage.

Pit Ass cause familièrement avec son ami et ancien confrère, Affilius Rasoïr, barbier à Sainte-Barbe.

PIT ASS.—Et les affaires, mon cher Rasoïr.

RASOIR, gémissant.—Ah, ça va mal! Le métier ne paye pas dans le trou de Sainte-Barbe.

PIT ASS.—Lache-lé. Avec un nom comme le tien, avec ton physique avantageux, tu devrais t'élancer dans les lettres.

RASOIR.—Je n'ai jamais appris le métier d'imprimeur.

PIT ASS.—Mais non, pauvre vieux! Les lettres, le style, les journaux. Ecrire, quoi, écrire des histoires signées de ton nom.

RASOIR.—Quand j'te dis que j'sais pas écrire.

PIT ASS.—Ecoute, jeune homme sans expérience, si tu veux être aimable avec mon patron, j'te f'rai avoir une job. J't'aiderai pour commencer. Entre nous, à part certains détails étrangers à la plume, le patron n'est pas particulier. La grosse affaire pour lui, c'est d'lui fourrer un tas de lignes.

RASOIR.—Comment q'ça s'fait ces lignes là?

PIT ASS.—Ah! que tu est donc bête. Des lignes dans les colonnes, des colonnes dans

les pages, et les pages, on les vend pour empaqueter de la morue.

RASOIR.—Oui, mais!!!
PIT ASS.—J'sais: tu vas encore me dire que tu n'sais pas écrire. Ça fait pas d'différence, puisque c'est pour vendre à la pesée chez les groceurs, à un sou la livre. Tu sais bien que su l'chapitre d'l'inducation, chu pas plus savant q'toé. Quiens, rien q'pour t'prouver que c'est facile, v'là l'titre d'une grosse nouvelle qui sera imprimée par le patron.

"Chiquoquancardinosuperiromirobololantifique." C'qui veut dire que Bourassa a raison.

RASOIR.—Ah! bouffre, on voit q'tas de l'expérience. J'ai envie d'essayer. Passe-moi donc ton savon.

Rosse Tant.

A BATONS ROMPUS

Henri Bourassa s'écrie comme un forcené dans le *Dévidoir* que Laurier est un traître, un vendu, un n'importe quoi; et dans Ontario, on hurle et on glapit que Sir Wilfrid est un "Canayen" trop sincère pour lui laisser le pouvoir, trop fidèle à sa province, à ses compatriotes, à notre clergé; Tas d'affamés du pouvoir!!!

Nous relevons dans une autre colonne, les inepties gros-

SUNLIGHT SAVON

LE VOICI!

Le savon qui vous épargne de l'ouvrage, de l'argent et n'endommage pas les mains ou l'article.

Le Sunlight Savon convertit l'esclavage du jour de lavage en un plaisir.

Obtenez une barre de Sunlight aujourd'hui et essayez. Suivez les directions.



sières de Jules Fournier à l'adresse de nos députés Canadiens-français, conservateurs comme libéraux. On se souvient avec amertume que lord Durham prétendait, dans un excès de fanatisme, que, en traînant devant eux un torchon imbibé de whiskey, on peut se faire suivre de tous les Canadiens-français. Nous ne pouvons pas permettre à un journal canadien-français, fut-il le pur des purs, de répéter, à peu de choses près, les calomnies de lord Durham.

Il n'y avait qu'un seul journal au Canada où de telles diffamations contre nos compatriotes pussent être publiées: le journal de M. Bourassa.

TABAC

Rose Quesnel

DOUX ET NATUREL.
EXIGEZ LA ROSE.

Rock City Tobacco Co. - Quebec.

LA FARINE ROYAL HOUSEHOLD

OGILVIE

A remporté les honneurs de la Table Royale.



¶ Elle a conquis, de longue date, les suffrages de la ménagère Canadienne.

¶ Elle se transforme—avec un égal succès—en un pain riche, savoureux, au goût d'amande, ou en pâtisseries légères d'une saveur exquise.

¶ Elle répond à tous les besoins du ménage, parce-

qu'elle combine deux types de farine en un seul—progrès décisif accompli dans les méthodes de fabrication.

¶ Par le choix du blé qui entre dans sa composition—le plus beau blé du Canada.—

¶ Par sa richesse en gluten, fibrine, albumine, caseine, amidon, dextrine et cellulose; en phosphates de potasse, de magnésie et de chaux—principes essentiels à la formation, au développement, à l'entretien de l'organisme humain.

La FARINE ROYAL HOUSEHOLD

n'a pas son égale, ni au Canada, ni ailleurs, comme pureté, comme qualité, comme uniformité de composition: ce sont là quelques-unes des raisons qui lui ont valu les plus hautes et les plus flatteuses appréciations et la confiance générale du public.

EN VENTE PARTOUT

The Ogilvie Flour Mills Company, Limited.
MONTREAL et WINNIPEG

Baume Rhumal

CONVIENT A TOUS LES AGES.

¶ Le remède souverain pour la prompte guérison de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de l'ENROUEMENT et autres affections de la Gorge et de toutes les Maladies des POUMONS. Pris dès les premiers symptômes, il détruit le germe de la CONSOMPTION. La vente sans cesse croissante du "BAUME RHUMAL" depuis un quart de siècle justifie la confiance du public dans ce remède populaire.

En vente chez tous les marchands:

25c la bouteille

Brooke, Chauvin et Devlin
AVOCATS.
Bloc Graham, Rue Principale, Hull.

T. F. FORAN, C.R.
AVOCAT.
Bureau: 152 Rue Principale,
Bloc McDougall, Hull.

MAJOR & FORTIER
Avocats.
C. E. MAJOR. M. A. FORTIER.
Rue Langevin, Hull.

J. A. PARENT
R.A. L.L.L.
AVOCAT.
PHONE 2170
Edgard Laberge
R.L. L.L.L.
NOTAIRE.

ARTHUR DESJARDINS
AVOCAT-RECORDER.
Etude, 211 Rue Principale,
Phone 2258. HULL.

Auguste Lemieux, C. R.
Avocat pour Ontario et Québec.
Agent en procédure de la Cour
Suprême et de la Cour de l'Échiquier
et pour affaires départementales.
46 RUE ELGIN, OTTAWA.

ADOLPHE OLIVIER
AVOCAT - RUE PRINCIPALE.
En face le bureau de poste, Hull.

DR. J. E. FONTAINE
Bue Principale, Hull. Telephone 631.

DR. J. U. Archambault
MEDECIN-CHIRURGIEN.
Angle des rues Principale et St.
Joseph, Hull. Telephone 2019.

HOTEL ALBION
Joseph Fournier,
PROPRIETAIRE.
Rue Principale Hull.
Phone 2607.

HOTEL ST. JAMES,
MONTREAL.
En Face de la Gare Bonaventure.
Excellentes chambres et pension.
Prix modérés.
Fred Bouillon, Propriétaire.

HOTEL IMPERIAL
Angle des Rues du Lac et Principale,
Hull.
Situé à deux minutes de marche du
palais de justice, du bureau de poste
et des banques, pourvu des amé-
liorations les plus modernes. Salle
d'échantillons pour les commis voy-
ageurs, pension, vins et liqueurs de
première classe.
F. A. GAUTHIER, Propriétaire.

BIJOU CAFE,
SAM. CASSIDY, Prop.
Angle des rues Sparks et Metcalfe,
Ottawa.
Le rendez-vous populaire des gens
d'affaires et des sports.
Tables d'hotes repas servis à toute
heure, à la carte. Salles à diner pri-
vées pour dames et messieurs.
Prix modérés. Entrée privée sur
la rue Sparks. SAM. CASSIDY, P.

THE WINDSOR,
Hotel populaire d'Ottawa.
Quartiers Généraux des Députés
Libéraux.
De 12.00 Par Jour.
W. F. HART, Propriétaire.

OTTAWA HOUSE
Chs. O'Connor, Prop.
Angle des rues Main et Bridge,
Hull. Pension de première classe
\$1 par jour.

HOTEL SAINT-LOUIS,
HULL.
Excellente pension. Vastes écuries.
Rues Wright et Brewery.
Phone 3269.
OSCAR GAUTHIER, Prop.

WINDSOR HOTEL
Angle des rues Principale et Albert,
Hull, P.Q.
MAP. DOUCHER, Propriétaire.
Service de première classe. Phone
2676.

HOTEL RIENDEAU,
MONTREAL.
En face de l'Hotel-de-Ville et du
Palais de Justice de Montreal. Quel-
ques pas des bataux et des gares de
chemin de fer, 53, 40 Place Jacques-
Cartier.
J. Arthur Tanguay, Propriétaire.

LAURENTIAN HOTEL,
B. Aumond, Prop.
MANIWAKI, P.Q.
Cet hotel a été reconstruit avec
toutes les améliorations modernes.
Le Meilleur Hotel de la Gatineau.
Ecurie de louage et voitures de
places en connection avec l'hotel.
Salle d'échantillons pour les commis
voyageurs.

LES LIQUEURS DOUCES DE
EUG. MIRAULT
SONT LES MEILLEURES
Demandez-les toujours.
La seule manufacture Canadienne
dans la Capitale. Les commandes
par la maille sont remplies avec
promptitude.
Rue Rideau, Ottawa.

A. ARCHAMBAULT,
PLOMBIER.
Angle des rues Wellington et
Chaudière, Hull.
Poseage d'appareils de chauffage
pour édifices publics et résidences
privées.
Travaux d'aqueduc, etc.
Réparages exécutés promptement.
Prix modérés. Phone 4143.

DR. ED. MARTIN
Des Hôpitaux de New-York. Méde-
cine générale Spécialité: Maladies
des yeux, des oreilles, du nez et de la
gorge. 170 rue Albert. Téléphone 3743.
Hull, P. Q.

LOUIS BERTRAND
NOTAIRE.
113 Rue Principale. Argent à prêter.
Telephone HULL.

D. CHENE, jr., B. A. S.
Ingénieur Civil,
Chimiste Analyste.
168 RUE ALMA, — HULL.
TEL. 3538.

CHASSE
ET PECHE

REGLEMENT
Temps durant lequel la chasse
et la pêche sont permises.

LICENCE DES NON RÉSIDENTS.
Les personnes non domici-
liées dans la province de Qué-
bec, qui veulent y faire la
pêche ou la chasse, doivent se
munir d'une licence dont le
coût est établi comme suit :

POUR LA CHASSE
Les personnes non domici-
liées dans la province de Québec,
qui ne sont membres
d'aucun club dûment
constitué en corpora-
tion dans la province. \$25.00

POUR LA PÊCHE.
Toute personne non domici-
liée dans la province
de Québec qu'elle soit membre
ou non d'un club lo-
cataire d'une rivière
à saumon, devra
payer \$25.00
pour avoir le droit
de pêcher le saumon
dans la province.
Pour les autres espè-
ces de poissons, le
non résident, s'il ne
fait partie d'aucun
club dûment consti-
tué en corporation,
devra payer \$10.00

Si au contraire, il est
membre actif d'un
club dûment consti-
tué en corporation,
locataire d'un terri-
toire de pêche, il de-
vra payer \$5.00

OBLIGATIONS DES LOCATAIRES
DE DROITS DE CHASSE ET
DE PÊCHE.
Le président ou le secré-
taire d'un club de chasse et de
pêche, devra, à la fin de cha-
cune des saisons de chasse et
de pêche, transmettre au Mi-
nistère des Pêcheries un état
assermenté, donnant le nom
et l'adresse de chaque personne
qui aura chassé ou pêché sur
leur territoire en spécifiant
après chaque nom, si cette per-
sonne est membre actif du
club ou non, l'honoraire payé,
etc. Ce rapport devra être fait
sur des blancs fournis par le
Ministère.

Le club sera tenu responsa-
ble de toutes les licences qui
seront ou qui auraient dû être
émises pour chasser ou pêcher
dans les limites de son terri-
toire.
Tout particulier, qu'il soit

locataire d'un territoire de
chasse et de pêche, ou des
droits de pêche dans une riviè-
re à saumon est également
obligé de fournir un état asser-
menté donnant le nom des
personnes ayant chassé et pê-
ché dans les limites de son ter-
ritoire, et de plus est tenu res-
ponsable des licences qui
seront émises ou qui auraient
dû l'être pour y chasser et pê-
cher.

Afin de faciliter l'émission
de ces licences, les inspecteurs
de chasse et les secrétaires des
clubs pourront, en s'adressant au
Ministère de Colonisation, des
Mines et des Pêcheries, obtenir
un certain nombre de blancs
qu'ils pourront remplir eux-
mêmes, et émettre sur paiement
du prix de la licence qui est
invariablement payable d'avance.

TEMPS DE PROHIBITION
1. Saumon, du 1er juillet au
1er mars.
A la ligne, du 15 août au
1er février.

2. Quananiche, du 1er octo-
bre au 30 novembre.

3. Truite tachetée de ruis-
seau, de rivière, etc.,
(salmo fontinalis), du 1er
octobre au 30 avril.

4. Grosse truite grise, longue,
(touladi salmo confinis) du
15 octobre au 1er décem-
bre.

5. Doré, longueur pas moins
de 15 pouces, du 15 avril
au 15 mai.

6. Achigan, longueur, pas
moins de 9 pouces, du 1er
avril au 15 juin.

7. Eperlan, du 1er avril au
30 juin.

8. Poisson blanc, du 10
novembre au 1er décem-
bre.

9. Maskinongé, longueur, pas
moins de 24 pouces, du 15
avril au 15 juin.

10. Esturgeon, longueur, pas
moins de 36 pouces, du
1er au 30 juin.

11. Anguille, longueur, pas
moins de 30 pouces.

Les mailles des filets ne de-
vront pas avoir moins d'un
pouce et un huitième.

N.B.—La pêche à la ligne
(canne et ligne) seule et autori-
sée dans les lacs et les rivières
sous le contrôle du gouverne-
ment de la province de Québec.
Pour toute autre espèce de
pêche, il faut un permis.

RESUME DES REGLEMENTS
CONCERNANT LES HOME-
STEADS DU NORD-OUEST.

Toute personne se trouvant le seul
chef d'une famille ou tout individu mâle
de plus de 18 ans, pourra prendre un
quart de section de terrain de la Pui-
sance dans le Manitoba, Saskatchewan
ou Alberta.

La demande d'entrée pour homestead
doit être faite personnellement au bureau
de l'agent local ou du sous-agent du
district. Néanmoins, une entrée par pro-
curation peut être faite dans certaines
conditions par le père, mère, fils, fille,
frère ou sœur du futur colon.

DEVOIRS.—Une résidence de six
mois et la culture de la terre chaque an-
née, pendant trois ans. Un colon peut
demeurer à neuf milles de son homestead
sur une terre lui appartenant, d'au
moins 80 acres, et occupée par lui-
même ou par son père, mère, fils, fille,
frère ou sœur.

Dans certains districts le colon en
règle peut retenir un quart de section à
côté de son homestead. Prix, \$3 l'acre.

DEVOIRS.—Une résidence de six
mois dans chacun des six ans de la date
de l'entrée du colon, comprenant le
temps requis pour gagner un homestead
et cultiver 30 acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits
de colon et ne peut obtenir sa pré-
emption, pourra acheter un homestead
dans certains districts. Prix, \$3 l'acre.

DEVOIRS.—Une résidence de six
mois dans chacun des trois ans, cultiver
30 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.—La publication non autorisée de
cette annonce ne sera pas payée.

CANADA
Province de Québec;
District d'Ottawa.
COUR SUPÉRIEURE
Dame Marie Louise Carrière, de la
ville de Buckingham, du district d'Ot-
tawa, épouse de Philippe Bourgon,
hôtelier, du même lieu dûment autorisé
à ester en justice.
Demanderesse.
vs.
Le dit Philippe Bourgon,
Défendeur.
Une action en séparation de biens a
été instituée en cette cause, le premier
jour de février mil neuf cent dix.
Hull, 7 Février, 1910.
J. TALBOT,
Procureur de la Demanderesse.

AVIS
CANADA,
Province de Québec;
District d'Ottawa.

Une Session de la
Cour du Banc du Roi

Ayant juridiction criminelle
dans la dite province, se tien-
dra au Palais de Justice en la
ville de Hull dans le dit dis-
trict d'Ottawa, LUNDI le 7
MARS prochain à DIX heures
de l'avant-midi.

Je notifie en conséquence
tous les Magistrats, Juges de
Paix, Coroners, Constables,
Huissiers et autres ministres
de la Justice, dans le district,
dont le devoir est d'assister à
la dite Cour du Banc du Roi,
d'être là et alors présents en
personne pour faire ce qui
pourra leur être ordonné.

C. M. WRIGHT,
Bureau du Shérif. Shérif
Hull, 2 février 1910.

Le ministère des Travaux publics
recevra jusqu'à 5.00 p.m., lundi, 7 mars
1910, des soumissions pour la restaura-
tion et l'addition d'un étage aux
Magasins Militaires, Ottawa Ont., les-
quelles soumissions devront être caché-
tes, adressées au soussigné, et porter
sur leur enveloppe en sus de l'adresse,
les mots: "Soumission pour la restaura-
tion et l'addition d'un étage aux
Magasins Militaires, Ottawa."

On peut consulter les plans, devis, les
formules de contrat et se procurer des
formules de soumission au ministère des
Travaux publics, à Ottawa.

Les soumissionnaires ne doivent pas
oublier qu'on ne tiendra compte que des
soumissions faites sur les formules im-
primées fournies, dûment libellées, si-
gnées de la main des concurrents, avec
désignation de la nature de leur occupa-
tion et du lieu de leurs résidences;
s'il s'agit de sociétés, chaque associé
devra signer de sa main la soumission
et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.)
du montant de la soumission, à l'ordre
de l'honorable ministre des Travaux
publics et accepté par une banque à
charte, devra accompagner chaque sou-
mission. Ce chèque sera confisqué si
l'entrepreneur dont la soumission aura
été acceptée refuse de signer le contrat
d'entreprise ou n'exécute pas intégrale-
ment ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné
les soumissions qui n'auront pas été ac-
ceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni
la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
NAPOLÉON TESSIER,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 22 février 1910.

N. B.—Le ministère ne reconnaîtra
aucune note pour la publication de l'avis
ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressé-
ment autorisé cette publication.

Le ministère des Travaux publics
recevra jusqu'à 5.00 p.m., vendredi,
25 février 1910, des soumissions pour
la fourniture des diverses sortes d'huile
et de graisse nécessaires à l'outillage
des dragueurs appartenant au ministère,
lesquelles soumissions devront être
cachetées, adressées au soussigné et
porter sur leur enveloppe, en sus de
l'adresse, les mots: Soumissions pour
Huile et Graisse.

On ne tiendra compte que des soumis-
sions faites sur les formules fournies
par le ministère, conformément aux
conditions mentionnées dans les dites
formules, que l'on peut se procurer en
s'adressant au soussigné.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.)
du montant de la soumission, à l'ordre
de l'honorable ministre des Travaux
publics et accepté par une banque à
charte, devra accompagner chaque
soumission.

Par ordre,
NAPOLÉON TESSIER,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 16 février 1910.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE
LA DÉFENSE.
OTTAWA.

DEL SOUMISSIONS cachetées en
double, pour la fourniture du char-
bon et du bois de chauffage (mesure
anglaise) destinés au chauffage des
édifices militaires à Ottawa et à
Brockville, pour l'année finissant le 31
mars 1911, seront reçues jusqu'à lundi,
le 7 mars prochain. Les soumissions
devront être marquées à l'angle
supérieur de gauche de l'enveloppe
"Soumission pour charbon et bois de
chauffage," et adressées au secrétaire
du Conseil de la Milice, Ottawa.

On peut obtenir des formules
imprimées de soumission (pour les
services respectifs) en s'adressant au
secrétaire du Conseil de la Milice à
Ottawa ou au bureau de l'officier qui
exerce le commandement dans
l'Ontario-est, Ottawa, qui donnera tous
les renseignements voulus.

Chaque soumission devra être
accompagnée d'un chèque accepté par
une banque canadienne incorporée,
pour une somme égale à cinq pour cent
de la valeur du combustible à fournir
et payable à l'ordre de l'honorable ministre
de la Milice et de la Défense. Ce chèque
sera confisqué si le soumissionnaire
refuse de signer le contrat sur demande
de ce faire. Si la soumission n'est pas
acceptée le chèque sera remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni
la plus basse ni aucune des soumissions.

EUGÈNE FISET, Colonel.
Sous-ministre de la
Milice et de la Défense.

Ottawa, 4 février 1910.

La publication de cette annonce, sans
l'autorisation du ministère, ne sera
point payée.

AVIS aux entrepreneurs
DES SOUMISSIONS cachetées,
Adressées au soussigné et portant la
suscription "Soumission pour bois de
construction" seront reçues jusqu'à
16 heures, mercredi le 16 de mars 1910,
pour la fourniture et livraison du pin
de la Colombie Britannique ou "pin
Douglas" des dimensions voulues pour
le canal Rideau.

Le bois devra être livré tel que
spécifié le ou vers le 15 d'août prochain.

On pourra voir les plans et devis au
bureau de l'ingénieur en chef du
Ministère des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, à compter de cette date.

Chaque soumission devra être accom-
pagnée d'un chèque accepté, au mon-
tant de \$500.00 fait payable à l'ordre
du Ministre des Chemins de fer et
Canaux et cette somme sera confisquée
si le soumissionnaire refuse de signer
le contrat pour les travaux aux taxes et
conditions mentionnées dans l'offre.

Ce chèque accepté ainsi envoyé sera
remis aux diverses personnes dont les
soumissions ne seront pas acceptées.

Par ordre,
L. K. JONES,
Secrétaire.

Ministère des chemins de fer et Canaux.
Ottawa 8 février 1910.

Il ne sera rien payé aux journaux qui
publieront cette annonce sans y avoir été
autorisés par le département.

AVIS est par le présent donné que
Stanislas Cardinal, commerçant,
Napoléon Boivin, commerçant, tous
deux du canton Amherst, comté
d'Ottawa, et Alexis Piché, cultivateur,
Pierre Piché, cultivateur et autres, de
la municipalité des cantons-unis de
Salaberry et Grandison, comté de
Terrebonne, s'adresseront à la
législature de cette province, à sa
prochaine Session, afin d'obtenir une
loi incorporant en municipalité, sous le
nom de "Municipalité de la paroisse de
Brébeuf", le territoire comprenant les
lots depuis le No. 19 inclusivement
jusqu'au No. 35 inclusivement du rang
8 du canton Arundel dans le comté
d'Argenteuil; les lots depuis le No. 46
inclusivement jusqu'au No. 66 inclusivement
du 1er rang du canton de
Salaberry; les lots depuis le No. 79
inclusivement jusqu'au lot No. 88
inclusivement du rang 2 de Salaberry;
les lots depuis le No. 68 inclusivement
jusqu'au lot No. 78 inclusivement du
rang 2 sub-division du canton de
Salaberry; Les lots depuis le No. 137
inclusivement jusqu'au No. 162 inclu-
sivement du rang 3 sub-division du
canton de Salaberry; le dit canton de
Salaberry dans le comté de Terrebonne;
les lots depuis le No. 20 inclusivement
jusqu'au No. 41 inclusivement du rang
8 dans le canton Amherst; les lots
depuis le No. 26 inclusivement jusqu'au lot
41 inclusivement dans le rang 9 du
canton Amherst, dans le comté d'Ottawa,
et afin d'obtenir les pouvoirs nécessaires
à la municipalité projetée et afin que la
nouvelle municipalité soit annexée au
comté de Terrebonne pour toutes les
fins que de droit.

Saint-Jérôme, le 25 février 1910.

CHS. ED. MARCHAND,
Procureur des requérants.

IMPRIMERIE
Le nouvel atelier d'imprimerie
du "spectateur", à l'angle des
rues Principale et de l'Église, (en
arrière l'ancien magasin de M.
Maurice Bedard) est des plus mo-
dernes.

Nous pouvons exécuter tous les
travaux, depuis les plus simples
jusqu'aux plus compliqués, à des
prix raisonnables, soit 25 POUR
CENT MEILLEUR MARCHÉ que
n'importe où ailleurs.

Travail garanti, Livraison immé-
diato. Une visite est sollicitée.